



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 124097

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la circulaire du 31 mai 2011 visant à restreindre l'accès à l'emploi des étudiants étrangers nouvellement diplômés. L'application d'une telle circulaire visant à maîtriser les flux migratoires et notamment les flux professionnels n'est pas sans conséquence. Elle a d'abord pour effet d'entacher la réputation de la France (qui accueille 285 000 étudiants venus du monde entier). De fait, l'attractivité du système universitaire français risque d'en subir les conséquences, les étudiants étrangers préférant un pays plus accueillant; c'est ce qu'a dénoncé récemment la conférence des grandes écoles. En outre, cette circulaire met en difficulté les grandes écoles du pays ayant conclu des partenariats établis avec des universités étrangères. Certains étudiants français ont en effet l'occasion de se former dans les universités les plus prestigieuses telles que celles qui composent la « Ivy league » américaine. L'objectif affiché par le premier ministre « d'attirer les meilleurs étudiants du monde » semble donc compromis. Quant au secteur de l'entreprise, il se voit priver de l'apport d'étudiants excellents et aptes à favoriser l'innovation tant convoitée dans notre pays. C'est pourquoi il lui demande le retrait de cette circulaire aux conséquences désastreuses.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124097

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12984

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)